

« *Groupe*
TAHOERAA HUIRAATIRA »



ASSEMBLEE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le vendredi 12 juillet 2013

La représentante

Allocution de Mme Vaiata FRIEDMAN
Projet de délibération portant modification n°1 du budget
du Fonds de Développement du Tourisme de Croisière (FDTC), exercice 2013

Monsieur le président de l'Assemblée
Monsieur le Président de la Polynésie française
Monsieur le vice-président
Madame et Messieurs les ministres,
Chers collègues,

A l'époque, l'UPLD, voulait relancer le tourisme de croisière en Polynésie française et d'en assurer le financement par la loi de Pays en date du 7 octobre 2010.

Cette loi de Pays a créé la fameuse « Taxe pour le Développement de la Croisière », qui a remplacé, je vous rappelle, la « Taxe sur l'Activité de Croisière » (TAC) — qui consistait à percevoir une taxe en fonction du nombre de cabines occupées sur les paquebots — et la redevance de promotion touristique sur les navires de croisières.

Si la promotion reste nécessaire, il est également essentiel d'en optimiser le budget et d'en réserver une part notamment aux projets d'aménagement des sites touristiques au profit des croisiéristes.

C'est ainsi que par la délibération n°2010-70 APF du 19 novembre 2010, l'UPLD crée un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds pour le Développement du Tourisme de Croisière » (FDTC) crédité notamment des recettes perçues par le Pays via le Port autonome au titre de la taxe pour le développement de la croisière.

Les missions assignées à ce fonds ont été fixées à l'article 5 de la délibération du 19 novembre 2010 et se déclinent comme suit :

1°) l'aménagement des zones d'accueil et des sites d'intérêt touristique qui font l'objet de visites des croisiéristes ;

2°) et l'accueil, l'animation et toutes manifestations organisées à l'attention des croisiéristes à chaque escale dans nos îles ;

Et pourtant, je vous rappelle que pour l'exercice 2013, le montant total des crédits de paiements reportés du FDTC s'élève à 63 millions de F.CFP alors que la taxe forfaitaire perçue par le Port autonome en 2012 et reversée au FDTC était de 79 millions de F.CFP.

Ainsi, si je m'en réfère aux chiffres, sur 79 millions de F.CFP en crédit de paiement, seulement 16 millions de F.CFP ont été dépensés.

Et si je pousse mes recherches un peu plus loin, ces 16 millions de F.CFP ont été réalisés par l'UPLD en 2012 pour :

1°) la réhabilitation des grottes de Mara'a pour 2 millions de F.CFP ;

2°) la convention Créocéan pour 3 millions de F.CFP ;

3°) le déplacement du Tahiti Cruise Club à Miami pour 2 millions de F.CFP ;

4°) et le reste pour la réalisation et l'entretien de sanitaires à la Pointe Vénus et à Vaipahi à hauteur de près de 11 millions de F.CFP.

Mes chers amis, les chiffres parlent d'eux-mêmes et je ne m'attarderais pas sur la flagrante incompétence mainte fois prouvée et démontrée de l'UPLD à investir notamment dans le secteur de la croisière de luxe quand bien même M. Oscar Temaru voyageait au frais du Pays au moins une fois par mois à New-York sans jamais prospector les tour-opérateurs new yorkais car omnibulé par son activisme « onusien ».

Alors que selon le classement Forbes 2012, 80% des 413 plus grandes fortunes américaines vivent à New York, M. Oscar Temaru préfère serrer la main des tous petits états indépendants du Pacifique qui n'ont même pas les moyens de venir faire du tourisme en Polynésie française et dont le SMIC est en moyenne estimé à seulement 12.000 F.CFP.

Aujourd'hui, je m'aperçois que 63 millions de F.CFP de crédits de paiement du FDTC seront reportés sur l'exercice 2013.

Ainsi, il nous incombe, à nous, la majorité Tahoeraa Huiraaatira d'utiliser au mieux et au maximum les crédits reportés pour 2013 du FDTC que l'UPLD a été incapable de dépenser à bon escient.

On va effectivement reporter 63 millions de F.CFP de CP mais je ne vois nulle part les perspectives d'utilisation de cet argent pour l'exercice 2013/2014.

Je me tourne alors vers notre ministre du Tourisme, M. Geffry Salmon, en qui j'ai toute confiance pour élaborer un schéma directeur afin d'utiliser et d'investir comme il faut ces 63 millions de CP reportés pour 2013/2014 et qu'ils soient effectivement utilisés pour les missions premières qui sont assignées au FDTC dès les prémices de sa création en octobre 2010.

Notre ministre du Tourisme, M. Geffry Salmon, est un homme intelligent et compétent. Il saura où se trouve l'intérêt de la Polynésie française de relancer son activité touristique par le biais du fonds de développement du tourisme de croisière dédié uniquement pour et par le tourisme de croisière.

Merci de votre attention.